



MINISTERE DE L'INTEIEUR

Monsieur Bernard CAZENEUVE, le Ministre

Place Beauvau

75008 - PARIS

Réf. 2016 / 04.20

Saint-Ouen, le 25 avril 2016

Monsieur le Ministre,

Sous votre autorité, une circulaire ministérielle visant à faciliter l'organisation des grands passages et des grands rassemblements vient d'être signée le 1^{er} avril. Bien que diffusée aux préfetures elle n'a pas encore été officiellement publiée.

Pour mémoire, nous vous rappelons la démarche initiée par le gouvernement : préalablement à la finalisation de cette circulaire, et c'était une nouveauté, toutes les associations membres de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage, présidée par M. Dominique Raimbourg, ont été consultées au sein d'un groupe de travail qui s'est réuni le 3 février dernier. Au cours de cette réunion, à laquelle ont également été conviées des représentants d'organismes non membres de ladite commission, chacun a pu faire part de ses observations et de ses commentaires à votre représentant délégué, dont certains ont été consignés par écrit.

Parmi ces remarques, celle, visant à rappeler la nécessité d'inclure et d'associer **l'ensemble des associations** – et non pas uniquement AGP - ayant un intérêt à agir quant aux Grands Passages – notamment l'association AGP, France Liberté Voyage ou la Vie du Voyage - ou concernant les rassemblements (l'ASNIT ou l'Aumônerie nationale catholique), figurait en bonne place parmi les modifications souhaitées. Or, pour la plus grande déception de nos associations, la nouvelle circulaire ne modifie en rien celle de l'année 2015 sur ce point.

C'est un réel déni pour nos représentants qui s'estiment ignorés, voire trahis ; ce qui traduit les fortes limites de la consultation. Nous ne pouvons admettre dans vos arbitrages, sans avoir le sentiment d'avoir été pris pour des faire-valoir, l'ignorance d'une recommandation qui met en valeur la diversité des acteurs de terrain.

Nous faisons également le constat que le texte de cette circulaire, exceptées l'évolution des compétences inscrites dans la loi NOTRe et la nécessité de désigner un médiateur départemental – une des propositions formulées le 3 février - reprend les autres points abordés de façon identique à celle du 8 avril 2015.

Alors qu'il s'agissait de la toute première réunion d'un groupe de travail, issu de la Commission nationale consultative installée le 17 décembre 2015, le résultat est par conséquent décevant, donnant à penser que les pratiques, maintes fois dénoncées durant le mandat de l'ancienne Commission nationale, n'ont pas changé malgré les intentions affichées.

Aussi, afin de prévenir toute nouvelle désillusion qui toucherait la crédibilité de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage, nous vous invitons à contribuer avec sincérité au bon déroulement des travaux de celle-ci pour rechercher les solutions aux difficultés soulevées.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Nelly DEBART
la Présidente de l'ANGVC

Fernand DELAGE
Président de France Liberté Voyage

James DUBOIS
Président de La Vie du Voyage

et

Michel DEBARRE, Aumônier National des Gitans et Gens du Voyage